

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉROS 377-2025 et 380-2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil municipal a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 377-2025 relatif à la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues;*
- *Règlement numéro 380-2025 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux;*

QUE lesdits règlements sont actuellement déposés au site Internet de la Ville dans le répertoire des règlements municipaux au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/> ainsi qu'au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous (greffe.cookshire-eaton@hsfgc.ca ou 819 560-8585 poste 2303).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 12 mai 2025.

La greffière,
Françoise Ruel